

« Rien ne serait pire que de progresser vers un monde où on parlerait une seule langue. Ce serait un rétrécissement de la pensée [...]. Cela voudrait dire une seule culture.

Monsieur Jacques Chirac au Centre Culturel Français de Hanoi en octobre 2004

Présentation du Centre Culturel Français

L'accord de coopération entre la France et le Vietnam pour l'ouverture d'une représentation de l'Alliance Française à Hanoi a été signé le 21 avril 1991. En 1998, l'établissement est devenu officiellement Centre Culturel Français.

A l'origine, le CCF disposait de locaux au sein de l'Ecole des Beaux Arts de Hanoi. Depuis septembre 2003, baptisé l'Espace, il se trouve sur l'avenue Trang Tiên, "les Champs-Élysées vietnamiens", une grande artère du centre ville menant à l'Opéra. La rénovation, très onéreuse, de ce grand bâtiment a été financée par la France et les économies n'étaient alors pas à l'ordre du jour pour faire du CCF la vitrine de la culture française au Vietnam. Le loyer en est évidemment exorbitant (22 000 dollars/mois) et il augmente chaque année de 10%.

Les cours de français au Centre Culturel Français

L'Espace accueille chaque année environ 3000 étudiants, outre les cours aux entreprises dispensés à l'extérieur. Les enseignements sont assurés par des professeurs français (21) et des professeurs vietnamiens (24) qui travaillent en binôme sur les différentes classes. Grâce à ce système et à la présence de professeurs natifs, le CCF a une très bonne réputation sur la place de Hanoi. La plupart des étudiants fréquentant le CCF partent ensuite poursuivre leurs études au sein d'établissements supérieurs en France. Le CCF de Hanoi refuse à chaque session des étudiants par manque de locaux et il n'est pas rare de voir, le jour des inscriptions, des étudiants attendre devant le centre dès 5 heures du matin. De plus, le CCF est aussi un centre de passation du DELF et du TCF dont les résultats témoignent de l'excellence du niveau.

La crise

1 Le secteur pédagogique

Au printemps 2005, le Directeur, et le Secrétaire Général du CCF ont convoqué la réunion du "*dialogue social*". Les enseignants français ont alors été informés que la direction allait mettre en place un nouveau contrat assorti d'une nouvelle grille de salaire et que les deux documents venaient d'être transmis, par l'Ambassadeur, au Ministère des Affaires Etrangères pour accord. Le contenu étant "*secret*" la direction ne pouvait répondre à aucune question des enseignants (monologue social ?) ! Par ailleurs, il leur a été notifié qu'ils ne seraient nullement obligés de signer ce nouveau contrat, l'employé resterait dès lors soumis au contrat actuel et verrait son salaire gelé, la grille de salaire s'y référant étant un document *non contractuel*.

Le 23 novembre 2005, lors d'une réunion entre la direction du CCF et l'ensemble des professeurs français, ceux-ci ont été brutalement informés, par le Conseiller Culturel, de la suppression à moyen terme de *tous* les postes d'enseignants natifs mais du maintien d'un "noyau" destiné à former, à animer et non nécessairement à enseigner le FLE. Le Conseiller Culturel a

précisé que les personnes constituant ce noyau ne seraient pas "seulement" titulaires d'une maîtrise FLE ! Les motifs avancés sont la coopération française qui doit faire confiance aux personnes qu'elle a formées en les laissant désormais prendre en main les savoirs et savoir-faire acquis, la revalorisation des personnels vietnamiens, la relance de l'emploi francophone.

Le soir même, une enseignante dont le CDD prend fin le 31 janvier 2006, apprenait que son contrat ne serait pas reconduit.

Le 24 novembre au matin, les nouveaux contrats, annoncés au printemps, sont remis aux enseignants. Deux autres professeurs apprenaient brutalement leur mise à la retraite immédiate puisque l'âge limite passait de 65 ans à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes.

Le 25 novembre, 4 autres professeurs (2 CDD et 2 détachés du Ministère de l'Education Nationale) se voyaient officiellement signifier le non renouvellement de leurs contrats. Précisons que l'un des 2 détachés est une agrégée de lettres, formatrice de formateurs dont la direction aurait justement besoin compte tenu de leur souhait de dispenser désormais des formations aux enseignants au sein de l'Ecole de langue...

Enfin, 2 professeurs vacataires, venus de France à leurs frais, se sont vus proposer une vacation de 10 semaines et ont péniblement réussi à négocier un contrat de 2 sessions c'est-à-dire 20 semaines.

L'équipe des professeurs français a immédiatement rédigé une pétition que les étudiants, stupéfaits de cette décision, ont massivement signée sans l'ombre d'une hésitation.

Des étudiants de niveaux avancés ont pris l'initiative de rédiger des courriers d'information et de protestation qu'ils sont venus faire signer dans toutes les classes.

Nos collègues vietnamiens désapprouvent aussi cette mesure. Ils estiment que le système de "binôme" est nécessaire aux apprenants mais également très enrichissant pour toute l'équipe pédagogique. Ils demandent donc une réunion au Directeur du CCF qui s'en "étonne" et répond tout simplement qu'il est *trop occupé* !

Pourtant, les étudiants du cours de "Méthodologie de l'écrit" (niveau avancé), eux, réussissent à obtenir une réunion le 1/12 avec le Directeur. Lorsqu'ils évoquent la situation familiale de leur professeur (un des CDD non renouvelé), on leur rétorque qu'une personne *responsable ne fait pas d'enfant lorsqu'elle est en CDD* ! Cette réponse a extrêmement choqué les étudiants.

Le même jour, une délégation de professeurs est reçue par l'Ambassadeur qui confirme les décisions annoncées le 23/11 par le Conseiller Culturel. Lorsque ces enseignants arguent que sans les natifs, les cours de français au CCF perdraient en efficacité et en attractivité, ils se voient répondre que ne pas engager ce processus de remplacement des natifs pourrait être considéré comme une forme de "néo colonialisme".

Pendant ce temps, d'autres enseignants rencontrent la presse vietnamienne et des avocats. Un premier cabinet d'avocats nous confirme que nos contrats ne sont pas conformes au droit local mais ne saurait se charger de notre dossier : l'Ambassade de France étant un de ses clients. Un autre cabinet nous fait part de son incertitude sur la compétence des tribunaux vietnamiens à juger cette affaire franco-française.

Nos contrats sont depuis le 23/12 entre les mains d'un avocat qui a accepté de les étudier et qui doit nous faire part prochainement de son analyse et de nos moyens de défense. Nous avons, par ailleurs, envoyé un courrier à la direction sur la non-conformité de nos contrats avec le code du travail vietnamien. L'affaire est en cours.

En ce qui concerne la presse, le 5/12 dans le journal "Tin Tuc" (journal à gros tirage) paraît un long article sur le CCF. Le Conseiller Culturel interviewé déclare que les postes de professeurs natifs ne seront *pas tous* supprimés, et que l'objectif de cette restructuration pédagogique sera la parité 50/50 en termes d'heures d'enseignement, le système fonctionnant actuellement à raison de 70% des heures par les natifs et 30% par les Vietnamiens. Ce recul soudain nous amène à penser que la direction agit sans aucune politique préétablie. Le 14/12, un second journal "Than

Nhiên" (journal à gros tirage) publie un article où étudiants et enseignants vietnamiens déplorent les décisions prises sans aucune consultation ni considération des intéressés.

Le 19/12, a lieu une nouvelle réunion à l'Ambassade. Le Conseiller Culturel annonce aux représentants des enseignants qu'il ne reviendra pas sur la décision du non renouvellement des contrats. Les professeurs remettent un projet de refonte pédagogique qu'ils ont élaboré et qui permettrait de maintenir les postes des personnes remerciées, de mieux rentabiliser le service des cours et surtout de parvenir à la parité souhaitée. Ce projet jugé *compliqué* n'a même pas été étudié, sinon lu. Toutefois, le Conseiller Culturel a déclaré avec cynisme que si besoin, le CCF embaucherait du personnel et que les 5 professeurs "remerciés" pourraient bien évidemment postuler !

Depuis cette entrevue, la Direction ne nous a pas donné signe de vie. Les tentatives de négociation entreprises par les professeurs n'ont pas abouti.

2 Le secteur culturel

1- Théâtre :

Début 2005, clôture d'un atelier théâtre ouvert en 2000 et destiné aux jeunes francophones de Hanoi. L'atelier avait connu une moyenne annuelle de participation de 18 jeunes et comptait 24 participants au moment de sa fermeture.

Les cours de théâtre offerts à des jeunes en apprentissage intensif du français (élèves devant poursuivre des études universitaires en France), mis en place en 1999, devaient être interrompus en milieu d'année scolaire (fin janvier 2006) par le non renouvellement du contrat du professeur de théâtre. Toutefois, le 18/01/2006, à une semaine de la fin de son contrat, l'enseignante a appris qu'un nouveau contrat lui serait proposé pour que l'engagement du CCF auprès de l'entreprise d'Etat "Petro Vietnam" puisse être mené à son terme. On constate une fois de plus que la Direction fait preuve d'un manque absolu de cohérence en matière de décision et de respect envers les personnes impliquées.

Un projet de coopération théâtrale, démarré en 2004, concernant le Théâtre Dramatique du Vietnam et l'Ecole Premier Acte, de Lyon, a été annulé. Ce projet aurait donné lieu à un spectacle présenté au Festival de Huê 2006. Un deuxième projet de formation d'élèves comédiens par l'Ecole Supérieure du Théâtre et du Cinéma est resté sans réponse, les rendez-vous pris avec la direction de l'Ecole ayant été annulés.

2- Littérature :

Des lectures publiques bilingues de textes vietnamiens contemporains, mises en place en 2001 dans une forme théâtralisée et qui n'ont cessé d'attirer un public chaque fois plus nombreux (parmi lequel les noms les plus importants du monde littéraire vietnamien), risquent de ne plus exister, par non renouvellement du contrat de la personne qui les a conçues et les dirige. Personne d'autre n'a été formé pour prendre la relève.

3- Audiovisuel :

Le personnel du Bureau Audio-visuel (seulement 3 demi postes) vient d'être réduit d'un tiers.

Les choix de programmation ne dépendent plus directement de l'attaché audio-visuel. Devant passer d'abord par la direction du Centre Culturel, ces choix pâtissent du manque de temps et sont désormais faits dans la contrainte et sans la possibilité d'une vraie vision en perspective.

Le budget du Bureau Audio-visuel est réduit d'année en année. Le projet de billetterie présenté par l'Attaché audio-visuel (jusqu'à maintenant l'accès aux projections est gratuit) a été refusé, sous prétexte que *c'est trop de travail*.

4- Musique :

Une coopération dans le domaine de la musique classique se tient depuis 6 ans entre l'Orchestre Poitou-Charentes et le Conservatoire de Musique du Vietnam. Cette coopération devrait prendre fin en décembre 2005, mais le Conservatoire aurait aimé donner encore un dernier concert en juin 2006. Tout a été mis en place pour y parvenir mais l'Ambassade de France a exprimé, au tout dernier moment, son désaccord. Le projet a donc pris fin. Quelques jours après cette annulation, la direction du CCFa fait savoir au chef d'orchestre intervenant dans ce projet qu'une possibilité restait ouverte pour qu'un nouveau concert puisse avoir lieu cette année. Aucun engagement formel n'a, pour le moment, été pris.

5- Divers :

Le tout nouveau Centre Culturel a été inauguré en 2003. C'est un bel immeuble au centre ville. Une des possibilités pour le rendre attractif et convivial (l'Espace est beau mais froid et impersonnel), serait l'ouverture d'une cafétéria. Le projet de la cafétéria, existant depuis l'inauguration n'a jamais vu le jour, sur la même allégation : "trop de travail, trop compliqué".

Conclusions

Notre statut est quelque peu complexe. D'une part, nous avons un contrat qui nous lie à l'Etat français par l'Ambassade et nos salaires sont versés par le Ministère des Affaires Etrangères. D'autre part, nos contrats relèvent du droit local et doivent donc être conformes au code du travail vietnamien. En d'autres termes, nous avons les devoirs d'agents publics mais devons nous soumettre au droit local.

Du point de vue économique, à la lecture *du projet de loi de finances pour 2006 : Action extérieure de l'Etat (action culturelle et scientifique extérieure)*, on constate que le CCF de Hanoi ne devait pas être concerné par les mesures d'économie qu'il prône. De plus, sous l'impulsion de l'ancien directeur du CCF, les cours de français tendaient vers l'autofinancement. C'est donc toujours la même incompréhension : qui est à l'origine de cette décision ?

Du point de vue politique, est-ce cohérent d'avoir investi en 2003 dans un lieu aussi prestigieux pour, 3 ans plus tard, en limiter les moyens d'action ? Actuellement, grâce à sa nouvelle infrastructure, sa position géographique et sa notoriété le CCF pourrait être un formidable outil d'échanges culturels et linguistiques. La France se retirerait-elle progressivement du Vietnam ? Tout au moins en ce qui concerne la coopération culturelle et linguistique ? On serait tenté de le croire au vu des événements de Vienne et des Instituts Français en Allemagne. Comme l'a dit très justement Louis Duvernois (sénateur UMP) : *"Ce réseau culturel nous a bien servi. A l'époque dans les années 40, il s'agissait de retrouver notre place sur la scène internationale. Aujourd'hui, la France n'a plus les moyens de ses ambitions.(..) D'ailleurs, je ne serais pas choqué qu'on ferme 30 à 40 % des CCF."*

Enfin, la majorité des professeurs français sont installés au Vietnam par choix ; ils y ont fondé une famille et sont parfaitement intégrés à la communauté vietnamienne dont ils parlent très souvent la langue. C'est le cas en particulier des personnels d'ores et déjà remerciés qui, au jour d'aujourd'hui, ne savent pas quel sera leur avenir professionnel. "Les enseignants ne sont de toutes façons pas là pour vivre mais pour travailler " (dixit le Conseiller culturel). La menace qui pèse sur les enseignants encore en poste et la façon dont elle a été assénée ne sont pas dignes d'un service culturel, représentant la France et ses valeurs humanistes.

DOCUMENTS JOINTS

- compte-rendu de la réunion du 1/12/2005 à l'Ambassade de France
- lettre des étudiants de la classe de Méthodologie de l'écrit au Directeur du 28/11/2005
- lettre des étudiants de la classe CFP5-4 au Directeur du 28/11/2005
- 1 exemplaire de la pétition rédigée (en français et en vietnamien) par les professeurs qui a recueilli environ 1 000 signatures et qui a été remise à monsieur l'Ambassadeur le 1/12/2005
- 1 exemplaire de la pétition spontanée des étudiants de la classe de Méthodologie de l'écrit qui a elle aussi recueilli environ 1 000 signatures et qui a été remise au Directeur de l'Espace le 1/12/2005
- 1 résumé en anglais de l'article paru dans le journal "Thanh Niên" du 15/12/2005